

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient présents**: Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

**Etaient absents ou excusés**: MM. Michel BARBÉ, Michel CAMDESSUS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

## OBJET: VENTE AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE VENDRE AUX ENCHERES UN VEHICULE IVECO BENNE 3500 KG ET UN TRACTEUR ISEKI TG 5470

La vente aux enchères en ligne constitue une possibilité intéressante pour gérer le matériel non utilisé ou vétuste de la collectivité.

Dans ce cadre, la société Bewide est chargée d'organiser la vente aux enchères en ligne via sa solution internet Webenchères.

Ce site est ouvert gratuitement à tous les acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités) préalablement inscrits.

Le coût de l'inscription sur cette plateforme est de 1 300 € HT par an. Il n'y a pas de commissions sur les ventes.

Les ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant, et génèrent ainsi pour la communauté de communes une recette en toute transparence.

En application de la délibération du conseil communautaire n° 2014-160 du 22 mai 2014, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Président pour les biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4 600 €.

Au-delà de ce montant, il revient au Bureau de se prononcer en vertu de la délibération du conseil communautaire n° 2017-330 du 18 décembre 2017.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente aux enchères des deux véhicules suivants dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil de  $4 \ 600 \ \epsilon$ :

Nature du bien	Année d'acquisition	Commentaire (Mise à prix minimum / résultat enchères)
Iveco benne 3500 kg	2003	5 318 € résultat enchères
Tracteur Iseki TG 5470	2007	7 000 € prix de départ

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à céder au plus offrant ces véhicules et matériels aux enchères en ligne,
- d'autoriser son Président à signer les documents afférents à ces ventes.

Pour extrait certifié conforme, le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE

- Par publication ou notification le 15/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/01/2019